

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU VERDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU
Compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2024 à Valx

Présents

Voir tableau joint en fin de compte-rendu.

Introduction de la réunion

M. le sous-préfet de Castellane accueille les participants et introduit la réunion. Il s'agit de la réunion d'installation de la CLE suite au nouvel arrêté préfectoral du 30 avril 2024 fixant sa composition. La réunion était prévue en juillet mais avait été reportée faute de quorum. Il lui revient en tant que représentant du préfet coordonnateur d'être garant du bon fonctionnement de la démarche qui couvre 4 départements.

Il salue le Président de l'EPAGE Verdon et l'ensemble des membres de la CLE.

Il remercie M. ESPITALIER, maire de Quinson, qui a assuré la présidence de la CLE depuis mai 2010.

Il salue le travail accompli.

Il rappelle que la CLE est l'instance de gouvernance du SAGE, qui représente l'ensemble des acteurs, et que le bassin versant du Verdon regroupe 69 communes sur 2 200 km². Le périmètre du SAGE a été validé par arrêté en août 2000, le SAGE approuvé en 2014, il est en phase de mise en œuvre.

Les membres de la CLE avaient été désignés en 2016 pour 6 ans : leur mandat arrivait donc à échéance en septembre 2022. Les désignations des représentants des collectivités ont été très longues.

Il s'agit lors de cette réunion d'élire le président et les membres du Bureau.

Il passe la parole à M. CLAP, président du Parc du Verdon et de l'EPAGE Verdon qui porte la démarche.

M. CLAP remercie M. le sous-préfet et les participants.

Il rappelle que le Parc du Verdon porte depuis sa création une politique forte de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La CLE est une instance très importante, chargée de la gestion concertée de l'eau sur le bassin versant du Verdon : le SAGE est approuvé depuis 2014, mais il reste des enjeux importants à discuter sur le bassin du Verdon, notamment en lien avec le changement climatique, l'élaboration du SAGE Durance...

En 2021 le syndicat mixte qui porte le Parc du Verdon a été reconnu EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) à l'échelle des 69 communes du bassin versant. L'EPAGE Verdon porte aujourd'hui les démarches de gestion de l'eau et des milieux aquatiques : SAGE, contrat rivière, compétence gemapi confiée à l'EPAGE par les 7 intercommunalités.

Sur le bassin du Verdon, c'est un point très positif d'avoir réussi à mettre en place et conserver une approche globale à l'échelle cohérente du bassin versant pour tout ce qui concerne la gestion de l'eau, ce n'est pas le cas sur tous les bassins.

Il remercie Jacques Espitalier pour sa longue implication sur la gestion de l'eau, il a accompli un travail remarquable et pas toujours facile : la gestion concertée nécessite de trouver des compromis. Il tient à rappeler la nécessité de solidarités, qui se sont mises en place sur le bassin du Verdon dans différents cadres, et notamment via la GEMAPI.

M. le sous-préfet passe la parole à l'animatrice du SAGE de l'EPAGE Verdon.

L'ordre du jour de la réunion est projeté :

- Brefs rappels sur le SAGE et la CLE

- Validation des règles de fonctionnement de la CLE
- Présentation des modalités de vote
- Élection de la Présidence de la Commission Locale de l'eau Verdon
- Mot du (de la) Président(e)
- Election des vice-présidents et membres du bureau
- Présentation rapide du programme d'actions 2024
- Zoom sur le projet d'étude de la masse d'eau souterraine stratégique « Plateaux calcaires des Plans de Canjuers, de Tavernes Vinon et bois de Pelenq »

Brefs rappels sur le SAGE et la CLE

Voir diapos 3 à 10 présentées par C. GUIN.

Elle rappelle :

- pourquoi cet outil a été choisi sur le bassin du Verdon (un cours d'eau multi usages, de multiples enjeux nécessitant une démarche de concertation pour concilier besoins des usages et préservation des milieux aquatiques)
- ce qu'est un SAGE (une démarche ; un document de planification de la politique de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau)
- le calendrier du SAGE Verdon (CLE mise en place en 2003, validation du projet de SAGE par la CLE en 2012, approbation par le préfet en 2014)
- le contenu du SAGE (PAGD : 5 enjeux ; 161 mesures dont 22 opposables à toute décision dans le domaine de l'eau (compatibilité) ; règlement : 8 règles opposables aux projets soumis à la loi sur l'eau (conformité))

La CLE est l'instance de concertation qui pilote le SAGE, sa composition est fixée par arrêté préfectoral. Elle doit être représentative de de tous les enjeux sans être trop pléthorique pour pouvoir fonctionner.

Elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La composition de la CLE du Verdon a été fixée par arrêté du 30 avril 2024. Elle comprend 55 sièges : 28 représentants des collectivités (EPCI, Parcs, CD, CR, EPTB, syndicats mixtes) ; 15 représentants des usagers (EDF, SCP, CA, FDPPMA, professionnels eau vive, FNE, FFCK, CRPF, associations (consommation et éducation à l'environnement) ; 12 représentants de l'Etat (Préfectures, DREAL, Agence, DDTs, ARS, OFB, DRJSCS, Canjuers, Parc national).

Validation des règles de fonctionnement

Voir diapos 11 à 18 présentées par C. GUIN.

Le document définit les modalités de fonctionnement de la CLE : missions, organisation (président, vice-présidents, Bureau, commissions...), fonctionnement (convocations, délibérations et vote, fonctionnement du Bureau, avis, rapport d'activité), modifications et révisions du SAGE. Le document a été élaboré sur la base des textes réglementaires et d'exemples de règles de fonctionnement d'autres CLE.

Il a subi plusieurs actualisations : validé par la CLE du 28 mai 2010 puis du 18 mai 2016.

Le document avait été envoyé avec l'invitation, seules les modifications sont rappelées. Pour la plupart des modifications il s'agit d'actualisations par rapport à l'évolution des textes réglementaires, de compléments pour apporter des précisions et améliorer la compréhension, de corrections.

Les principales modifications sont :

- Pour le bureau :
 - o Pour les 2 membres du collège des usagers, il est rajouté : « un usager économique et un usager non économique » (nouveau, demandé par le guide national SAGEs : ce n'est pas réglementaire)

- Pour les 2 membres du collège de l'Etat : « dont un représentant de l'Agence de l'eau » (idem, c'est nouveau, demandé par le guide national SAGEs : ce n'est pas réglementaire)
- Le règlement prévoit la possibilité de réunions en visio conférence pour la CLE et pour les bureaux
- La fréquence minimale de 1 réunion par an pour le Bureau est enlevée
- Le bilan d'activité annuel peut être transmis par voie dématérialisée aux préfets

M. le sous-préfet met le document au vote.

Les règles de fonctionnement sont validées à l'unanimité (0 vote contre ; 0 abstention).

Elections

C. GUIN rappelle les modalités de vote : *voir diapos 19 à 21.*

Le (la) Président(e) de la Commission Locale de l'Eau :

- Appartient au du collège des représentants des collectivités territoriales
- Est élu(e) par les membres de ce collège
- Scrutin à deux tours, à bulletins secrets
- Premier tour à la majorité absolue, second tour à la majorité relative (abstentions exclues du calcul de la majorité)
- En cas d'égalité de suffrages au second tour, le plus âgé est déclaré élu

Les Vice-présidents :

- Le(la) Président(e) est assisté(e) de deux vice-présidents
- Ils appartiennent au collège des représentants des collectivités territoriales
- L'un des vice-présidents représente la partie varoise du bassin versant (VP sortant : M. Jean-Pierre HERRIOU (représentant du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon))
- L'autre représente la partie bas-alpine du bassin versant (VP sortant : M. Jean MAZZOLI (représentant la CCAPV))
- Ils sont élus dans les mêmes conditions que le Président

Le Bureau :

- Assiste le Président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE
- A pour principale mission la préparation des dossiers techniques et des séances de la CLE
- A délégation de la CLE pour étudier et émettre un avis sur les dossiers simples, avis validé et signé par le Président de la CLE
- Il est constitué de 8 membres de la CLE désignés par les collèges concernés :
 - 4 membres du collège des collectivités territoriales : le Président et les 2 vice-présidents ; et un(e) autre élu(e) (élu(e) sortante : Mme Arlette RUIZ (représentant la CCPV))
 - 2 membres du collège des usagers : un usager économique et un usager non économique (sortants : EDF/SCP ; FDPPMA 04)
 - 2 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics, dont un représentant de l'Agence de l'Eau (sortants : Agence de l'Eau et sous-préfet de Castellane)

M. le sous-préfet fait appel à candidatures pour la présidence de la CLE.

M. ESPITALIER fait savoir qu'il est candidat pour assurer la présidence jusqu'aux prochaines élections municipales.

Il est procédé au vote.

M. ESPITALIER est réélu président (22 votants ; 22 suffrages exprimés ; 22 voix pour M. Espitalier).

M. le sous-préfet déclare M. ESPITALIER élu, le félicite et lui cède la parole.

M. ESPITALIER remercie les participants pour leur confiance. Il a essayé pendant des années d'œuvrer pour l'intérêt général de ce territoire. Il s'agit de son dernier mandat : il indique qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales en mars 2026. Il va essayer pendant ce temps restant de réussir la transition pour une gestion

durable de l'eau du Verdon. Il rappelle que la préservation de la qualité de l'eau et l'amélioration de l'assainissement étaient des enjeux forts du SAGE et le sont toujours : le Verdon alimente une grande partie de la région en eau potable. Il remercie la SCP, qui au travers de la convention de partenariat avec le syndicat mixte du Parc, a apporté une aide sur l'autofinancement des stations d'épuration du territoire. L'étude de la masse d'eau souterraine stratégique du haut Var est également très importante, c'est une démarche lourde qui ira au-delà de son mandat.

Un autre enjeu très important est la protection des milieux aquatiques, en lien également avec la qualité des eaux puisque des milieux aquatiques en bon état sont garants d'une meilleure qualité.

Enfin un autre enjeu à ne pas négliger est l'eau agricole, avec des projets d'extension en cours et des décisions à prendre sur la vallée du Colostre.

Il se tient à l'écoute des membres de la CLE, il souhaite trouver les équilibres les plus justes possibles dans un esprit de concertation, d'écoute et de partenariat.

Il remercie l'Agence de l'Eau pour son soutien et son accompagnement, les services de l'Etat, le SMAVD : le travail sur le SAGE Durance est en cours, la CLE du Verdon sera impliquée, et il souhaite courage et ténacité à Mme MAGNAN, présidente de la CLE Durance, vu la taille du bassin et l'importance des enjeux.

Il propose de passer à l'élection des deux vice-présidents. Il indique que les 2 VP sortants sont candidats (Ms MAZZOLI et HERRIOU), et propose leur reconduction. Il fait appel à d'autres candidats : pas d'autres candidats.

Il est procédé au vote.

Résultats : 22 suffrages exprimés sur 22 votants ; 21 voix pour M. Mazzoli ; 21 voix pour M. HERRIOU.

M. ESPITALIER déclare Ms HERRIOU et MAZZOLI élus vice-présidents de la CLE.

M. HERRIOU et MAZZOLI remercient les votants.

M. ESPITALIER indique que Mme RUIZ, absente, lui a fait part de sa volonté de se représenter pour le siège d'élue au Bureau. Il fait appel à d'autres candidats : pas d'autres candidats.

Il est procédé au vote.

Résultats : 22 suffrages exprimés sur 22 votants ; 22 voix pour Mme RUIZ.

M. ESPITALIER déclare Mme RUIZ élue au Bureau de la CLE.

M. ESPITALIER fait appel à candidatures pour 2 représentants du collège des usagers au Bureau : un usager économique et un usager non économique.

La SCP et EDF souhaitent, comme pour le précédent Bureau, se présenter sur un des deux sièges (alternance) : usager économique.

L'AGEVV souhaite se présenter sur les 2 sièges (usager économique et usager non économique). M. le sous-préfet indique qu'il faut choisir (l'association regroupe des professionnels, c'est une association à but non lucratif). Mme BRIANÇON indique que l'AGEVV choisit de se présenter sur le siège de représentant des usagers non économiques : l'association qui date de 2012 regroupe les socio professionnels de Castellane, ses objectifs sont de fédérer les professionnels pour envisager les perspectives, trouver des solutions, s'adapter au changement climatique, faire que l'activité soit la plus résiliente possible, dans le respect de la réglementation.

La FDPPMA 04, qui siégeait déjà au Bureau, se représente également. M. PEUGET indique que ses objectifs sont la préservation de la qualité de l'eau et la veille sur les milieux aquatiques.

Il est procédé au vote.

Résultats :

- Usager économique : 12 suffrages exprimés sur 13 votants ; 12 voix pour EDF/SCP
- Usager non économique : 13 suffrages exprimés sur 13 votants ; 10 voix pour la FDPPMA 04 ; 3 voix pour l'AGEVV

M. ESPITALIER déclare EDF/SCP et la FDPPMA 04 élus.

M. PEUGET remercie les votants.

Pour le collège de l'Etat : l'Agence de l'Eau fait partie du Bureau d'office, un autre siège doit être pourvu. Mme/M. le sous-préfet de Castellane siégeait jusqu'à présent. M. le sous-préfet indique qu'il souhaite continuer à siéger au Bureau.

M. ESPITALIER fait appel à d'autres candidats : pas d'autres candidats.

M. le sous-préfet est désigné pour siéger au Bureau.

En accord avec l'ensemble des participants il est décidé d'inverser les deux derniers points à l'ordre du jour.

Zoom sur le projet d'étude de la masse d'eau souterraine stratégique « Plateaux calcaires des Plans de Canjuers, de Tavernes Vinon et bois de Pelenq »

M. ESPITALIER rappelle que l'EPAGE a été interpellé par l'Agence pour porter cette étude, mais que cela nécessitait la création d'un poste, et que les plans de financement ont été difficiles à boucler (il souligne l'absence de financements du CD 83 notamment).

M. Guillaume MASSELIS a été recruté sur le poste de chargé de projet « qualité des eaux, eaux souterraines, observatoire de l'eau » et assurera le pilotage de cette démarche.

Il rappelle le contexte, les objectifs de l'étude, et apporte des éléments techniques sur la géologie, l'hydrologie, et sur la démarche : voir diapos 57 à 72.

Dans le cadre de la disposition 5E-01 du SDAGE, il a été demandé au syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon de porter l'étude pour l'identification et la préservation des ressources souterraines stratégiques de la masse d'eau FRDG139 « Plateaux calcaires des Plans de Canjuers, de Tavernes-Vinon et Bois de Pelenq ».

Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée demande d'identifier et de caractériser les « ressources stratégiques » pour la satisfaction des besoins actuels et futurs en eau potable, au sein d'un nombre défini de masses d'eau souterraine désignées comme à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en eau potable : la masse d'eau du haut Var fait partie de cette liste. Il faut donc délimiter les zones de sauvegarde nécessaires à la préservation de ces ressources ; et définir, en concertation avec les acteurs concernés, les modalités de préservation de ces ressources avec un usage prioritaire pour l'alimentation en eau potable.

Les objectifs généraux sont la sauvegarde de la ressource, l'accroissement de la compréhension des systèmes souterrains, l'établissement d'un plan d'actions.

Les objectifs détaillés sont de :

- Définir les secteurs à faire valoir comme ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- Délimiter les bassins d'alimentation de ces ressources stratégiques
- Établir pour chaque ressource un bilan ressource disponible/équilibre quantitatif/qualité/vulnérabilité
- Examiner le statut actuel des zones de sauvegarde délimités au regard des documents de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- Proposer les stratégies d'intervention, dispositions et prescriptions les plus adaptées pour la préservation des ressources (propositions de retranscription dans les documents réglementaires ou de planification adaptés, plans ou programmes d'actions de préservation des ressources)
- Proposer les porteurs de projets (collectivités, services de l'Etat, usagers...) pour intervenir à l'issue de l'étude dans la mise en œuvre des actions de préservation.

La masse d'eau est située sur une zone frontière entre 3 bassins Versant : le Verdon (65%) ; l'Argens (30%) ; la Siagne (5%) (essentiellement de la tête de bassin pour l'Argens et la Siagne). Les affluents du Verdon le Jabron et l'Artuby sont connus pour alimenter la masse d'eau souterraine du plateau de Canjuers. Cette étude sera l'occasion d'estimer la participation de ces affluents à la masse d'eau souterraine et en particulier au système de Fontaine l'Evêque. Un sous-système a déjà fait l'objet d'une étude spécifique, celui des Frayères qui a été étudié par le syndicat mixte de l'Argens. Un autre système celui de la Siagnole fait l'objet d'une étude porté par le SMIAGE dans le cadre de l'étude des Calcaires jurassiques du Cheiron, de Mons-Audibergue et de Tourette-Chiers.

Le déroulement prévu pour l'étude est le suivant :

- Phase 1 : pré-identification des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- Phase 2 : caractérisation des zones pré-identifiées, hiérarchisation et sélection des ressources stratégiques et délimitation de leurs zones de sauvegarde
- Phase 3 : proposition des dispositions de protection à prendre et des actions à engager sur chaque zone de sauvegarde pour préserver les ressources désignées comme stratégiques.

Calendrier envisagé :

- Rencontre avec les collectivités & partenaires en amont du lancement pour faire remonter les attentes (août/novembre) : rencontres + réunion comité de pilotage

La question du coût de cette étude est posée. M. MASSELIS indique qu'elle a pu être évaluée autour de 200 000 €.

Mme BRIANCON demande si des financements privés des usagers de l'eau sont prévus. L'EPAGE indique que l'étude sera financée via des financements publics (Agence de l'Eau et Région), avec un complément de la SCP, la masse d'eau participant à l'alimentation de Fontaine-L'Evêque et donc du lac de Sainte-Croix. M. DE DIANOUS indique qu'un financement de DPVA (Dracénie Provence Verdon agglomération) est possible.

M. FLORIMOND demande quelle sera l'implication du camp de Canjuers. Le commandant BUTRULLE indique que le camp a reçu M. MASSELIS, qui a pu visiter les installations existantes. Il rappelle que le camp a ses propres contraintes liées aux activités militaires : toutes les zones ne sont pas accessibles. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

M. FONTICELLI indique qu'au-delà des enjeux qualitatifs, les enjeux sur la quantité sont aussi très importants. Cette étude est capitale pour l'avenir, il remercie pour son lancement.

Mme CATTALORDA confirme que ces études sont très importantes et fondamentales, ce type d'étude a été conduite dans le Vaucluse sur la masse d'eau du Miocène et a apporté beaucoup d'éléments.

M. CARRIERE demande si la DPVA sera associée au comité de pilotage. L'EPAGE confirme que tous les acteurs concernés seront intégrés au Copil.

Présentation du programme d'actions 2024

C. GUIN présente le programme d'actions 2024 : voir diapos 29 à 56.

Sur la gestion des espèces exotiques envahissantes M. William Michel indique qu'il y a un gros travail de sensibilisation à mener. L'EPAGE indique que des fiches sur les espèces sont en cours de mise à jour, et que des actions de communication / sensibilisation seront à conduire.

Mme MORISSET et M. MOREAU rappellent que la convention de partenariat avec la SCP permettant de soulager l'autofinancement des collectivités pour l'amélioration de l'assainissement a été élargie suite à la sécheresse 2022 sur deux volets : le volet quantitatif (sécurisation, résorption fuites, économies d'eau), et l'adaptation au changement climatique des infrastructures touristiques.

Mme BRIANCON demande si ces aides pour les activités touristiques sont réservées aux collectivités ou si les privés sont éligibles. La SCP indique que cela doit passer par une collectivité.

Mme MORISSET indique que depuis 2021 l'enveloppe annuelle pour l'assainissement n'est pas consommée.

Mme CARLETTI demande pourquoi les taux d'intervention ont baissé surtout si l'enveloppe n'est pas consommée.

Mme GAUTIER indique que les taux n'ont pas bougé mais que les projets n'ayant pas de traitement tertiaire sont moins bien financés que ceux qui en ont.

Mme CATTALORDA indique que l'aide complémentaire apportée par la SCP est essentielle pour faire sortir certains projets, c'est un levier supplémentaire.

Elle rappelle le plan eau qui a abouti à une feuille de route départementale précise.

Elle indique qu'un comité départemental de l'eau géré par le département 04 a été mis en place, les réunions techniques sur le financement des projets (département, agence, région, préfecture) devront associer le Parc.

Mme PITTET indique que la Région peut maintenant intervenir sur les réseaux AEP (résorption des fuites).

Mme Magnan indique que sur 2024-2026 une enveloppe de 8 millions d'euros du département est disponible sur le volet quantitatif dont 1 million pour l'agriculture.

M. GOTTARDI rappelle la nécessité d'une réflexion sur l'évolution de la ressource en lien avec le changement climatique sur le bassin du Verdon. C. GUIN indique que la ressource en eau, son évolution et son partage sont les thèmes majeurs du SAGE Durance dont l'élaboration commence, et que cette thématique est abordée à l'échelle Durance Verdon. Des outils ont été mis en œuvre : C3PO (modélisation de scénarios prospectifs d'évolution de la ressource, des usages et des modalités de gestion). A voir s'il y aura besoin de lancer des compléments sur le bassin versant du Verdon : échanges à avoir en inter CLE Durance / Verdon. (Pour plus d'info sur C3PO : <https://www.smavd.org/c3po/>).

Une prochaine CLE permettra la présentation de la définition des EBF (espaces de bon fonctionnement) du Verdon et un échange sur l'inter SAGE Durance / Verdon. C. GUIN demande à EDF si une présentation de l'étude en cours sur l'impact des éclusées en aval de Castellane pourrait être présentée. M. SAVOYE indique qu'elle pourra être présentée en 2025.

Présence à la réunion de la CLE du 13 septembre 2024

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Structure	Nom, Prénom	Présence	Pouvoir à	Pouvoir de
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon	M. Jean MAZZOLI	×		CCPV, M. HUGOU
	M. François GERIN-JEAN	×		
Communauté d'agglomération du pays de Grasse	M. Bernard ROUX			
Communauté de communes du pays de Fayence	M. Jean FLORIMOND	×		
Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération	M. Christophe CARRIERE	×		DPVA, M. MARIN
	M. Claude MARIN		DPVA, M. CARRIERE	
Communauté de communes lacs et gorges du Verdon	Mme Raymonde CARLETTI	×		
	M. Stéphane LAVAL	×		
Communauté d'agglomération Provence Alpes agglomération	M. Marc BONDIL			
Communauté de communes Provence Verdon	Mme Arlette RUIZ		SMPNRV, M. ESPITALIER	
	M. Emmanuel HUGOU		CCAPV, M. MAZZOLI	
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon agglomération	M. Alain ROUX	×		
	M. Alain DECANIS	×		
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Romain BUCHAUT			
Syndicat mixte de gestion du PNR Verdon	M. Bernard CLAP	×		MAMP, M. REAULT
	M. Jacques ESPITALIER	×		CCPV, Mme RUIZ
	M. Jean-Pierre HERRIOU	×		PNR préalpes, M. CEPPI
EPTB Durance - Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	M. Yves WIGT	×		
Parc naturel régional des préalpes d'Azur	M. Claude CEPPI		SMPNRV, M. HERRIOU	
Syndicat Mixte Espace Lumière	Mme Magali SURLE GIRIEUD			
Conseil Régional PACA	M. François DE CANSON			
	M. David GEHANT		CD 04, M. BONDIL	
Conseil départemental du Var	M. Louis REYNIER		CD 83, Mme PEREZ-LEROUX	
	Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	×		CD 83, M. REYNIER
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	M. Didier REAULT		SMPNRV, M. CLAP	
Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence	Mme Marion MAGNAN			
	M. Claude BONDIL	×		CR, M. GEHANT
Conseil départemental des Alpes Maritimes	Mme Michèle OLIVIER	×		
Total		15	7	
Total présents ou représentés collectivités			22 / 28 sièges	

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Structure	Nom, Prénom	Présence	Pouvoir à	Pouvoir de
EDF (Unité Production Méditerranée)	M. Olivier SAVOYE	x		UFC Que Choisir
Chambre régionale de commerce et d'industrie Paca	M. Olivier CAVALLO	x		
Agence de développement des Alpes-de-Haute-Provence				
Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale	Mme Anna MORISSET	x		OUGC Artuby
Chambre Départementale d'Agriculture 83			Chambre agriculture 04	
Chambre Départementale d'Agriculture 04	Fabienne GUYOT	x		Chambre agriculture 83
OUGC du bassin versant de l'Artuby			SCP	
FDPPMA du Var	M. Louis FONTICELLI	x		
FDPPMA des Alpes-de-Haute-Provence	M. Christian PEUGET	x		Reliefs
AGEVV (association des guides eau vive du Verdon)	M. Damien CLARENS	x		
Fédération régionale de FNE Paca	M. Pierre GOTTARDI	x		
Fédération française de canoë kayak	M. Michel BAUDRY	x		
CRPF Paca				
Union régionale des consommateurs « Que Choisir » Paca			EDF	
Association Reliefs			FDPPMA 04	
Total		9	4	
Total présents ou représentés			13 / 15 sièges	

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Structure	Nom, prénom	Présence	Pouvoir à	Pouvoir de
Préfecture coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée (représentation : DREAL)			Préfecture 04	
Préfecture coordonnatrice du SAGE (préfecture des Alpes-de-Haute-Provence)	M. Dominique CEAUX	x		DREAL
Agence de l'Eau RM&C	Mme Laurence CATTALORDA			MISEN 13
MISEN 04	M. Mathias BORSU	x		MISEN 83
MISEN 83		x	MISEN 04	
MISEN 06				
MISEN 13			Agence de l'Eau	
ARS Paca	M. Guillaume POINCHEVAL			
DRJSCS Paca	M. Lionel VIALON	x		
Camp militaire de Canjuers	Colonel Joseph HEON	x		
OFB délégation interrégionale PACA Corse	M. Mickael JUSSIAUME	x		
Parc national du Mercantour				
Total		6	3	
Total présents ou représentés			9 / 12	

Total : 43 présents ou représentés sur 55 (quorum : 37)

Autres présents :

- Mme Joëlle TEBAR, adjointe au Maire de Gréoux-les-Bains
- M. William MICHEL, SPAPNV (syndicat des professionnels activités de pleine nature du Verdon)
- M. Théo JEAN, Agence de l'Eau RMC
- Mme Cécile PITTET, Région, Service Eau et Risques Naturels
- M. Cyril MARIN, DLVagglo, responsable service espaces naturels
- Commandant Olivier BUTRULLE, Camp militaire de Canjuers
- Mme Ludmilla BRIANCON, AGEVV/SPAPNV
- Mme Christelle BILLET, CD 83, Responsable Cellule ingénierie dans le domaine de l'eau
- Mme Véronique MORSETTI, DPVA, directrice générale adjointe ressources durables et risques naturels
- M. François DE DIANOUS, DPVA, GEMAPI
- Mme Marjorie GRIMALDI, CD 04, Chargée de mission "Grand Cycle de l'Eau et Hydraulique Agricole"
- Mme Suzanne GIOANNI, co directrice du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
- Mme Corinne GAUTIER, EPAGE Verdon, chargée de projet contrat rivière et zones humides
- M. Olivier OLLER, EPAGE Verdon, technicien rivière bas Verdon - Artuby Jabron
- M. Guillaume MASSELIS, EPAGE Verdon, chargé de projet qualité des eaux, eaux souterraines, observatoire de l'eau
- Mme Corinne GUIN, EPAGE Verdon, animatrice du SAGE